

INFO VISITEUR POUR RENTRER ET SORTIR DES VÊTEMENTS



Rentrer

A PARTIR DE QUAND ?

A partir du 23 novembre 20

- Le détenu vous a informé que vous pouvez apporter des vêtements.
- Vous apportez les vêtements lors de la visite.
- Après accord, vous remettez le sac à l'accueil quand vous vous présentez.
- Les vêtements doivent être dans un sac scellé avec le nom du détenu dessus.
- Le sac ne doit pas dépasser 50L.
- Seuls les vêtements peuvent être dans le sac, aucun autre objet.
- Le sac est vérifié pour la sécurité.
- Vous signez le document pour livraison.

!! Tant qu'il n'y a pas de visite, vous pouvez apporter les vêtements pendant les heures du service de visite !!
Selon les mesures COVID, le sac avec les vêtements est maintenu en quarantaine pendant 48 heures.



Sortir

A PARTIR DE QUAND ?

A partir du 23 novembre 20

- Le détenu vous a informé qu'il a l'autorisation pour remettre des vêtements à l'extérieur.
- Veuillez le signaler à l'accueil.
- En cas d'autorisation, le sac fermé avec les vêtements sera alors prêt par son nom une fois la visite est terminée.
- Vous signer le document pour réception.
- Vous avez un maximum de 3 semaines pour récupérer les vêtements, sinon une nouvelle demande doit être faite.

!! tant qu'il n'y a pas de visite, vous pouvez récupérer les vêtements pendant les heures du service de visite!!

